

## Mesures de protection du Covid-19 - Recommandations pour les clubs et les centres de formation de Swiss Hockey

**Le cahier des charges du Conseil fédéral du 16.03.2020 autorise la pratique du hockey sous certaines conditions. Swiss Hockey donne les recommandations suivantes :**

### Situation initiale :

- Le Conseil fédéral a décrété des mesures par le biais de la loi d'urgence.
- L'ordonnance COVID 19 du 16.03.2020 s'applique
- Les groupes de plus de cinq personnes sont interdits et sont amendables par la police
- Distanciation sociale (distance minimale de 2 m entre toutes les personnes ; 10 m<sup>2</sup> par personne ; aucun contact physique)
- Règles d'hygiène de l'OFSP

### Objectifs de SwissHockey :

- Nos règles, processus et instructions sont conformes aux exigences officielles (des contrôles de police peuvent avoir lieu).
- Le message adressé au public est clair : "Nous sommes et resterons solidaires, nous respectons strictement les lignes directrices et nous ne voulons pas de règlements spéciaux". Nous nous comportons de manière exemplaire, car cela définit la pratique du hockey.
- Pour les clubs et les centres de formation : Des règles claires et simples, des processus clairs, des solutions pragmatiques et abordables.
- Pour les entraîneurs et les joueurs de hockey : des règles et des procédures claires et simples. Ceux-ci assurent la sécurité. Chaque entraîneur et chaque joueur sait ce qu'il est autorisé à faire et ce qu'il n'est pas autorisé à faire.

**Responsabilité** : Swiss Hockey ne peut que recommander les mesures. La responsabilité de la mise en œuvre des concepts de protection respectifs incombe aux organisations individuelles et aux entraîneurs ainsi qu'aux athlètes.

### Directives pour les entraînements à partir du 11 mai :

#### 1. Évaluation des risques et triage

##### a. Symptômes de la maladie

Les athlètes présentant des symptômes de maladie ne sont pas autorisés à participer à l'entraînement. Ils restent à la maison ou sont placés en isolement. Ils appellent leur médecin de famille et suivent ses instructions. Le groupe d'entraînement doit être immédiatement informé des symptômes de la maladie.

## 2. Le voyage, l'arrivée et le départ vers et depuis le lieu de formation

### a. Voyage aller-retour au lieu d'entraînement

Il est recommandé d'arriver et de repartir pour l'entraînement à pied, à vélo ou en voiture. Les transports publics doivent être évités si possible.

## 3. L'infrastructure

### a. Conditions de l'espace/du lieu de formation

- L'entraînement n'est autorisé qu'en petits groupes sur un quart du terrain de hockey (environ 45 x 25 m). Formation = (1 entraîneur et max. 4 joueurs)
- Jusqu'à 4 petits groupes peuvent s'entraîner en même temps. Le terrain doit être divisé en 4 quarts avec des marqueurs.
- S'il y a 20 personnes ou plus sur le terrain (5 personnes par quart), l'accès sera bloqué.

### b. Vestiaires/douches/toilettes

- Les vestiaires et les douches restent fermés. Tous les joueurs viennent à l'entraînement déjà changé.
- Les toilettes sont accessibles. Les toilettes doivent être nettoyées et désinfectées régulièrement. Dans les toilettes, il faut prévoir suffisamment d'eau, de savon, de serviettes jetables et de désinfectant pour se laver les mains.
- Tous les conteneurs de déchets doivent être enlevés. Les déchets doivent être éliminés individuellement à la maison.
- Chaque joueur apporte sa propre serviette/linge à la séance d'entraînement pour pouvoir se sécher après l'entraînement

### c. Clubhouse et restauration

- Le restaurant reste fermé.
- Terrasses fermées.
- Chaque joueur apporte sa propre bouteille de boisson remplie à l'entraînement.

### d. Organisation des entraînements

- Les joueurs ne peuvent pas entrer dans le stade plus de 5 minutes avant leur heure d'entraînement
- Les joueurs entrent et sortent du terrain l'un après l'autre de manière ordonnée suite aux instructions de l'entraîneur.
- Chaque groupe d'entraînement ne s'entraîne que dans le quart de terrain qui lui est attribué.
- Les joueurs n'échangent pas d'objets.
- Les traditionnelles "poignées de main" ne sont pas autorisées.
- Un désinfectant est disponible à l'entrée du terrain pour vous assurer que vous vous désinfectez les mains, surtout après l'entraînement.
- Les joueurs doivent avoir quitté l'établissement au plus tard 5 minutes après la fin de l'entraînement.

### e. Planification et temps d'entraînement

- Le club ou le centre de formation est responsable de la mise en place d'un plan d'entraînement fonctionnel.

- Les terrains de hockey ne peuvent être utilisés que selon les heures d'entraînement fixées. Les rassemblements spontanés de joueurs ne sont pas autorisés.
- Le club/centre de formation doit publier des directives qui minimisent le nombre de groupes d'entraînement successifs. Il y aura donc une pause de 15 minutes entre les sessions.

## **4. Les formulaires de formation et les jeux**

### **a. Formes d'entraînement**

- Seule la technique sans contact avec l'adversaire peut être entraînée.
- Toute forme de jeu et d'entraînement dans laquelle les joueurs sont à moins de 5 m des adversaires est exclue. Pour tous les exercices techniques, une distance d'au moins 5 m par rapport à l'autre joueur doit être maintenue.
- Avec cette exigence, la conduite de balle, les techniques spécifiques de positionnement ainsi que la formation des gardiens de but, l'entraînement au tir au but, l'entraînement aux Penalty Corner, l'entraînement au stroke (penalty) peuvent être bien entraînés.

### **b. Matériel**

- Chaque joueur apporte son propre stick à l'entraînement. Il n'est pas permis de s'entraîner avec des sticks du club.
- Les balles d'entraînement ne sont pas ramassées avec les mains, mais uniquement avec les sticks. Le contact avec la main est exclu.
- Les poignées charriots (bacs) de balles sont désinfectées régulièrement.

### **c. Rapports écrits des participants**

- Chaque entraîneur tient une liste de présence de son groupe d'entraînement

## **5. La responsabilité de la mise en œuvre sur le terrain**

- Le club/centre de formation désignera un représentant du Covid 19 pour s'assurer que toutes les exigences soient respectées. Il ou elle connaît la planification de tous les groupes d'entraînement et est toujours en mesure de suivre les participants.
- Swiss Hockey compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous !
- L'affiche de l'OFSP "C'est ainsi que nous nous protégeons" sera accrochée partout (téléchargement : page d'accueil de l'OFSP).
- Le concept de protection sera communiqué à tous les joueurs (et à leurs parents) participant à la formation et affiché dans le club/centre.
- Les joueurs seront également informés des nouvelles règles de conduite par leurs entraîneurs.
- Les groupes à risque ne seront pas autorisés à participer aux entraînements.

- La formation J+S avec les enfants et les jeunes est également soumise aux lignes directrices et directives de l'OFSPPO.
- Les entraîneurs respectent les mesures d'hygiène et les règles de distance et fournissent suffisamment de désinfectant au début du cours.

## **6. Communication du concept de protection**

- Ce concept de protection pour le hockey suisse sera soumis à la consultation de l'OFSPPO le 27 avril. Une fois le processus de consultation et les contrôles de plausibilité terminés, la liste de diffusion suivante est prévue :
  - Lancement de la page d'accueil du Hockey suisse ([www.swisshockey.org](http://www.swisshockey.org))
  - Envoi d'un courrier électronique à tous les présidents de club
  - Envoi d'une lettre d'information aux entraîneurs des équipes sélectionnées

### **Swiss Hockey contribue à la mise en œuvre des mesures**

La formation des joueurs sélectionnés en particulier est organisée par Swiss Hockey en coopération avec les centres de formation.

- Des modèles de documents et d'affiches sont disponibles sur [www.swisshockey.org](http://www.swisshockey.org).
- Les clubs peuvent s'adresser au bureau de Swiss Hockey pour obtenir des conseils ([info@swisshockey.org](mailto:info@swisshockey.org)).